

No. 10132

**UNITED STATES OF AMERICA
and
PHILIPPINES**

Exchange of notes constituting an agreement for United States assistance in undertaking an artificial rain stimulation project. Manila, 23 and 24 April 1969

Authentic text: English.

Registered by the United States of America on 5 January 1970.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
PHILIPPINES**

Échange de notes constituant un accord concernant une assistance des États-Unis en vue de l'exécution d'un projet de pluie artificielle. Manille, 23 et 24 avril 1969

Texte authentique: anglais.

Enregistré par les États-Unis d'Amérique le 5 janvier 1970.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LES PHILIPPINES
CONCERNANT UNE ASSISTANCE DES ÉTATS-UNIS EN
VUE DE L'EXÉCUTION D'UN PROJET DE PLUIE ARTI-
FICIELLE

I

69-1027

RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Département des affaires étrangères présente ses compliments à l'Ambassade des États-Unis et a l'honneur de transmettre une demande d'assistance du Gouvernement philippin à l'adresse du Gouvernement des États-Unis en vue d'entreprendre un projet dont le but est de provoquer la pluie dans certaines régions des Philippines.

L'Ambassade n'ignore pas que les Philippines ont été durement éprouvées par la sécheresse au cours de l'année écoulée, ce qui a eu une influence néfaste sur les récoltes de riz, de canne à sucre et d'autres produits, au grand détriment de l'économie du pays. En outre, la pluie artificielle est encore une technique nouvelle pour le pays, et il convient d'en éprouver et d'en vérifier les possibilités sur place pour en déterminer la valeur et l'applicabilité à l'agriculture philippine.

C'est pourquoi l'aide du Gouvernement des États-Unis au titre de ce projet serait grandement appréciée. Dans le cadre des activités entreprises aux fins dudit projet, le Gouvernement philippin mettra le Gouvernement des États-Unis hors de cause en cas de dommages aux personnes ou aux biens résultant de ces activités aux Philippines ou ailleurs.

Le Département saisit cette occasion, etc.

Manille, le 23 février 1969

II

N° 312

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Département des affaires étrangères de la République des Philippines et a l'honneur de se référer à la note N° 69-1027 du Département, en date du 23 avril

¹ Entré en vigueur le 24 avril 1969 par l'échange desdites notes.

1969, transmettant une demande d'assistance du Gouvernement de la République des Philippines en vue de provoquer la pluie par ensemencement des nuages et d'atténuer ainsi la sécheresse actuelle, qui compromet les récoltes aux Philippines, particulièrement celles de riz et de canne à sucre. L'Ambassade est heureuse de déclarer que le Gouvernement des États-Unis participera volontiers à cet effort.

Devant l'urgence de la situation, on utilisera du matériel militaire des États-Unis et l'on fera appel à une équipe de chercheurs météorologues appartenant au Centre commun de recherches sur le milieu du Département de la défense; en effet, ceux-ci ont accompli un travail analogue aux États-Unis et sont en mesure de mettre le projet en route immédiatement. Il y a lieu de noter que les connaissances scientifiques sont limitées dans ce domaine et que les chances de succès sont pour le moins incertaines. Le coût des activités des États-Unis dans cette opération sera à la charge du Gouvernement des États-Unis.

L'Ambassade note avec satisfaction que le Gouvernement philippin mettra le Gouvernement des États-Unis hors de cause en cas de dommages aux personnes ou aux biens résultant de ces activités aux Philippines ou ailleurs.

L'Ambassade saisit cette occasion, etc.

Ambassade des États-Unis d'Amérique

Manille, le 24 avril 1969